

autant ceux qui ont connu lord Herschell que la nouvelle de sa mort soudaine. J'ai été profondément impressionné lorsque j'ai lu dans un court paragraphe ce qui est représenté comme étant les dernières paroles qu'il a prononcées au sujet de la conférence anglo-américaine. L'une de ses dernières remarques est rapportée comme suit : " Il est bien malheureux, après avoir passé six mois ici en négociations, de n'avoir à montrer pour tout résultat rien de plus qu'une jambe cassée." Sa vie, enfin, a été sacrifiée aux intérêts de son pays.

Le paragraphe suivant du discours du Trône se rapporte au plébiscite. Si les honorables messieurs qui m'écoutent veulent bien consulter les débats de cette Chambre, ainsi que les débats de la Chambre des Communes de l'année dernière, ils trouveront dans ces débats ce qui était prévu alors au sujet du résultat de ce plébiscite. On a prédit que ce résultat ne serait rien de plus que la dépense d'un quart de millions de piastres, et cette prédiction s'est accomplie. La question de savoir si ceux qui se considèrent comme partisans de la tempérance, ou de la prohibition, que mon honorable ami (M. Kerr) représente jusqu'à un certain point, sont contents du résultat, se pose naturellement, ou, plutôt, cette question n'a plus besoin d'être posée. Tout ce que nous avons à faire maintenant est de lire les déclarations des principaux intéressés, ou les lettres qu'ils publient dans les journaux, pour être convaincus de ce fait, que mon honorable ami (M. Kerr) a mal interprété ces déclarations ; que, dans son désir de défendre le "meilleur gouvernement (comme il l'appelle) qui ait jamais existé en Canada," il a oublié les déclarations faites par le secrétaire de l'Alliance, ainsi que les lettres qui ont été écrites et adressées des différentes parties du pays.

J'attirerai spécialement l'attention de mon honorable ami sur une lettre qui vient d'être publiée. C'est un manifeste qui a été imprimé et mis en circulation dans la province de Québec par le major Bond, fils de l'évêque Bond, dans lequel l'auteur fait voir jusqu'à quel point il est cruel d'attribuer à l'honorable premier ministre, sir Wilfrid Laurier, dont il a été un très grand admirateur et qu'il admire encore d'après ce que je puis voir, à moins qu'il n'ait modifié son opinion sur la question de la prohibition, comme l'a fait évidemment mon honorable ami (M. Kerr), d'attribuer, dit M. Bond, au premier ministre l'intention de tromper le peuple en lui soumettant la question de la prohibition sans avoir la moindre idée de proposer une loi basée sur la décision des

électeurs telle que rendue par leurs votes. Le langage dont se sert M. Bond est très sévère. Il cite les discours que le premier ministre a prononcés sur la prohibition pour démontrer que ce dernier ne peut, honnêtement et loyalement, faire autrement que de donner effet à la décision rendue par la majorité des électeurs.

Le secrétaire de l'Alliance, à Toronto, a exprimé une opinion semblable sur cette question, et il combat l'attitude prise par le premier ministre en lui disant ce qui suit : " Si, dit-il, un certain pourcentage des votes doit contrôler l'attitude que vous avez l'intention de prendre sur une question de cette nature, pourquoi n'appliquez-vous pas le même principe à vous-même qui ne représentez qu'une minorité, une infime minorité de l'électorat du pays ? Je remarque que l'honorable ministre de la Justice sourit. Il considérerait, sans doute, comme absurde qu'on lui demandât d'abandonner sa position, lorsqu'il représente une majorité des personnes choisies par l'électorat ; mais si ceux qui n'ont pas voté sur la prohibition doivent être considérés comme adversaires de cette mesure, il s'ensuit logiquement que ceux qui se sont abstenus de voter, en 1896, et ceux qui ont voté contre le parti et les membres du gouvernement actuel formeraient, réunis, une majorité considérable, et que, par suite, le gouvernement actuel ne représenterait qu'une minorité. Or, d'après notre système de gouvernement, c'est la majorité qui doit gouverner, et cette règle constitue l'essence de tout gouvernement responsable envers l'électorat.

Il serait, peut-être, intéressant, si elle n'était pas si longue, de lire une lettre qui vient de paraître dans les journaux. Mon honorable ami (le ministre de la Justice) ne l'a peut-être pas lue.

L'honorable M. MILLS (ministre de la Justice) : Mon honorable ami me permettra, sans doute, de lui demander s'il est favorable au genre d'argumentation dont il vient de se servir ?

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Lorsque je serai placé dans la position de mon honorable ami et que j'aurai assumé la responsabilité de légiférer sur la question de prohibition, je répondrai franchement et loyalement à cette question. Je n'occupe pas, aujourd'hui, cette position et conséquemment je ne suis pas obligé d'y répondre. J'ai déclaré à mon honorable ami (M. Mills), lors de la dernière session, pendant que cette question du plébiscite était devant cette Chambre, que ce recours à un plébis-